



## Plan d'action de Caracas 2012

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et les Caraïbes, réunis à Caracas, République bolivarienne du Venezuela, à l'occasion du troisième Sommet CALC, les 2 et 3 décembre 2011,

Tenant compte des objectifs et des principes définis dans la Déclaration de Salvador de Bahia (2008), dans le Plan d'action de Montego Bay (2009), dans la Déclaration de Cancun (2010), ainsi que dans les initiatives figurant dans le Programme de travail de Caracas pour la mise en œuvre du Plan d'action de Montego Bay (2010-2011),

Conformément aux mandats des réunions ministérielles et des hautes autorités ; soulignant et mettant en exergue les résultats des activités effectuées dans le cadre de leur mise en œuvre (2010-2011), nous sommes convenus d'adopter, fondés sur les principes de flexibilité et de participation volontaire dans les initiatives, les décisions suivantes faisant partie du Plan d'action de Caracas 2012.

### **Crise financière internationale et nouvelle architecture financière :**

- Créer des outils afin d'améliorer les capacités de financement du commerce intra-régional.
- Mettre en œuvre et renforcer des capacités internes et régionales pour prévenir les crises de risque systémique dans la région ainsi que les impacts extrarégionaux,

l'atténuation de leurs effets négatifs et la prévention de contagion en créant de fortes politiques en matière fiscale et monétaire.

- Concevoir et appliquer de mesures préventives, d'atténuation et de contrôle de la crise en profitant de l'échange d'information et d'expériences de la région.
- Renforcer et approfondir les processus de l'intégration de nos économies à l'échelle régionale, sous-régionale et bilatérale en vue d'assurer la création d'un espace latino-américain et caribéen.
- Avancer dans la stratégie visant à concevoir une nouvelle architecture financière régionale conforme au contenu de l'alinéa 12 de la Déclaration de Cancun et basée, entre autres, sur les principes de justice, de solidarité et de transparence. Renforcer les mécanismes financiers régionaux et sous-régionaux et reconnaître les progrès faits par les systèmes binationaux et régionaux de compensation de paiement, de crédits et de financement transitoire.
- Stimuler la réforme des institutions financières internationales, en nous fondant sur l'augmentation nécessaire du pouvoir de vote des pays en voie de développement, conformément aux principes d'équité et de solidarité, permettant la démocratisation du processus de prise de décisions en conformité avec l'importance actuelle dans l'économie mondiale, ainsi

que l'élimination et/ou flexibilisation des conditions d'octroi de prêts basés sur les singularités de chaque pays de manière durable tout en respectant la souveraineté, l'Indépendance et l'autodétermination.

- Promouvoir des forums de réflexion en vue de renforcer les institutions financières régionales et avancer dans la création de nouveaux instruments, mécanismes et schémas financiers visant à réduire les niveaux de vulnérabilité externe de l'économie régionale afin d'assurer le droit de vote aux pays dans les décisions institutionnelles à égalité de conditions.
- Concevoir et appliquer de mesures de prévention, d'atténuation et de contrôle de la Crise financière en profitant de l'échange d'information et d'expériences de la région.
- Demander à la CEPALC de coopérer dans ces sujets.

### **Complémentarité et coopération entre les Mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration.**

- Renforcer la complémentarité et la coopération entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et approfondir la coordination entre les Secrétariats et les Présidences temporaires afin de contribuer à leur effectivité et d'éviter tout double travail inutile aux termes des mandats de différents documents de la CALC.

- Le dialogue entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration continuera à être structuré en quatre grands domaines, à savoir (i) économique-commercial, (ii) productif, (iii) social et institutionnel et (iv) culturel.

*(i) Économique-commercial*

- a. Établir un Groupe de travail qui formulera une proposition pour développer une Préférence tarifaire latino-américaine et caribéenne.
- b. Élaborer un Programme pour faciliter le commerce de l'Amérique latine et les Caraïbes contenant, entre autres, des thèmes relatifs au transport, aux procédures douanières et à la numérisation de procédures.
- c. Créer une base de données pour enregistrer les Normes et les Règlements techniques applicables à l'importation de marchandises.
- d. Organiser, à l'aide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un séminaire à Montevideo entre organismes d'intégration pour discuter et échanger d'expériences en matière de politiques économiques régionales au cours de l'année 2012.

- e. Approfondir les délibérations et l'échange d'idées sur la Convention de crédits réciproques de l'ALADI en vue de son perfectionnement, sa modernisation et son élargissement.
  - f. Demander à l'ALADI son aide dans ces sujets.
  - g. Mener une étude sur les modes de promotion et de protection des investissements directs entre les pays de la région dirigés principalement vers leur bonne utilisation dans le cadre des accords commerciaux interrégionaux en vue de promouvoir l'investissement direct interrégional.
- (ii) *Productif* : évaluer la possibilité de tenir une conférence latino-américaine et caribéenne sur le développement productif et industriel.
- (iii) *Social*:
- a. Créer un groupe de travail à composition ouverte et intégrale, de la part aussi des représentants des Mécanismes sous-régionaux et régionaux d'intégration afin d'élaborer un agenda stratégique de coordination régionale pour que celui-ci soit soumis au Forum prévu dans la Déclaration des Ministres de l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement social et l'éradication de la faim et la pauvreté (Panama : révision grammaticale), du 25 mars 2011 dont le mandat est d'élaborer un Plan d'action régional sur les politiques publiques en matière sociale. Cet agenda pourra définir des objectifs partagés, des projets prioritaires et des

résultats attendus portant sur l'inclusion et le développement social.

- b. Ce processus tirera profit de l'élaboration d'un document matrice, à partir de l'identification et la priorisation de projets et de programmes communs selon leurs capacités afin que leurs succès atteignent toutes les personnes, notamment celles en situation de vulnérabilité.
  - c. Stimuler la participation active de la société civile, surtout les organisations et les mouvements sociaux en tant que parties essentielles dans le processus d'inclusion sociale dans l'intégration régionale.
- (iv) Culturel:
- a. Tenir une réunion entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration portant sur l'intégration culturelle et motivation pour le développement des industries créatives.

## Énergie

- Créer un organisme composé de l'autorité nationale de chaque pays en matière d'énergie dans le cadre des institutions qui sera adopté par la CELAC.
- Tenir compte des recommandations de la Stratégie énergétique sud-américaine en tant qu'élément pour le

développement de l'intégration énergétique de la Communauté de l'Amérique latine et les Caraïbes (CELAC)

- Promouvoir l'échange d'expériences sur l'usage des biocombustibles comme source d'énergie qui contribue à la promotion du développement durable, la diversification de la matrice énergétique des pays, l'incorporation de technologies et de sources supplémentaires de revenus dans le secteur agricole, ainsi que la mitigation des émissions de gaz à effet de serre.

### **Infrastructures visant à favoriser l'intégration physique du transport, des télécommunications et l'intégration frontalière :**

- Renforcer, au plus haut niveau, le soutien aux initiatives d'infrastructures physiques de la région en cours, en identifiant et en cherchant des solutions aux principaux obstacles à l'interconnexion régional et au trafic transfrontalier.
- Accélérer la convergence des systèmes de réglementation et de contrôle du trafic multimodal, routier, aérien, fluvial et ferroviaire, dans chaque mécanisme d'intégration en matière d'infrastructure et échanger les expériences et les bonnes pratiques entre eux.

- Stimuler l'intégration régionale en élargissant l'échange d'expériences réussies en cours et demander aux organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux d'identifier les programmes et projets en cours en matière d'infrastructures physiques, de connectivité et d'intégration frontalière qui sont complémentaires à moyen et long terme, afin de mettre en place une stratégie pour le développement et l'intégration des infrastructures physiques, de la connectivité et des régions frontalières en Amérique latine et dans la Caraïbe.

L'objectif de la stratégie est de réduire le «fossé d'infrastructure» qui caractérise l'Amérique latine et la Caraïbe, à la lumière des efforts nationaux, afin d'augmenter la croissance économique, améliorer le développement social et réduire la pauvreté.

## **Le développement social et l'éradication de la faim et la pauvreté :**

- Établir un forum de ministres afin d'aborder les sujets sociaux de la région au sein de la CELAC, lequel servira à promouvoir la coopération permettant l'articulation, l'harmonisation et la complémentarité des politiques publiques nationales en matière sociale, ainsi que pour générer et mettre en œuvre des plans, politiques et



programmes régionaux communs dans les domaines prioritaires pour le développement social.

- Ce forum sera chargé d'élaborer un plan d'action régional sur les politiques publiques en matière sociale.
- Convoquer la Deuxième Réunion des ministres du domaine social pour 2012, afin de surveiller les engagements de la Déclaration ministérielle de Caracas sur le développement social et l'éradication de la faim et la pauvreté.
- Convoquer, au cours du second semestre de 2012, des réunions de hauts fonctionnaires en matière de sécurité alimentaire, de santé et d'éducation, respectivement, dans le but de :
  - a. Proposer des plans d'action permettant de mettre en œuvre les accords présentés dans cette déclaration.
  - b. Proposer des buts et des objectifs dans tous les domaines pour qu'ils soient pris en compte dans le plan d'action régionale et intégrale des politiques publiques dans le domaine social.
- Développer un Programme latino américain et caribéen d'alphabétisation et de post-alphabétisation dans les pays qui le souhaitent, afin d'éradiquer l'analphabétisme dans la région pour 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

- Élaborer une proposition pour l'Amérique latine et les Caraïbes en faveur de l'éradication de la faim, au sein de laquelle s'associent des programmes couronnés de succès et mis en pratique par des gouvernements et des organisations sociales de la région.

## **Environnement:**

- Établir un groupe de travail chargé d'aborder les sujets environnementaux de la région au sein de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) qui servira à renforcer la coopération afin de promouvoir l'articulation, l'harmonisation et la complémentarité des politiques publiques nationales sur l'environnement, ainsi qu'à générer et à mettre en œuvre des plans, politiques et programmes régionaux communs dans les domaines prioritaires pour le développement durable.
- Ce forum sera chargé d'élaborer un projet de programme régional en matière environnementale.
- Convoquer une Réunion des ministres du domaine environnemental avant le Sommet de Rio+20, afin de faire le suivi des accords de la Déclaration ministérielle de Caracas sur l'environnement et de contribuer au succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+ 20), dont la réunion de haut niveau se tiendra du 20 au 22 juin 2012.

- Évaluer la création d'un centre de connaissances pluridisciplinaires permettant de renforcer les institutions, ainsi que former les communautés, afin de mettre en œuvre un agenda commun pour la gestion de la ressource hydrique.

### **Aide humanitaire:**

- Établir un groupe de travail à composition ouverte, selon la Déclaration de Cancun du 23 février 2010, assurant la représentativité des sous-régions de l'Amérique latine et de la Caraïbe. Ce groupe contribuera à la convergence, la coordination et la complémentarité des diverses initiatives et processus qui se développent dans la région, notamment avec le Groupe de suivi de la Réunion régionale sur les Mécanismes internationaux en faveur de l'aide humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe (MIAH).
- Considérer la tenue de la 5<sup>e</sup> Réunion régionale sur les Mécanismes internationaux en faveur de l'aide humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe (MIAH) au Panama en 2012, et recommander de continuer dans cette réunion le travail fait dans la réunion de 2011.

### **Protection des migrants:**

- Stimuler le développement d'une stratégie régionale visant à faciliter l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, à travers la promotion de l'insertion juridique, professionnelle, productive et culturelle, en

ligne avec les lois nationales, afin de promouvoir une position commune dans le dialogues bi-régionaux.

## **Culture:**

- Organiser une Réunion ministérielle dans le domaine de la culture et de l'identité.

## **Technologies de l'Information et de la Communication :**

- Suggérer aux institutions nationales chargées des télécommunications et des technologies de l'information dans chacun des pays de la région, de coordonner avec leurs homologues des pays voisins, l'utilisation des réseaux électriques pour déployer une infrastructure de télécommunications entre eux, ce qui contribuerait à baisser les coûts d'interconnexion des réseaux de télécommunications et à générer tous les bénéfices complémentaires.
- Étudier la possibilité d'installer des plateformes d'interconnexion pour l'accès de services de télécommunications favorisant, entre autres, le développement de la téléphonie rurale, l'accès universel à la connexion haut débit et son utilisation à des fins éducatives, d'innovations et sociales.
- Demander aux banques de développement régional, sur la base des études existantes dans les instances sous-

régionales d'intégration, une analyse des conditions de «roaming» international et longue distance, envisageant la possibilité de renforcer le secteur de recouvrement en vue de réduire les prix de la téléphonie mobile, la messagerie et les données.

- Demander à la présidence temporaire d'impulser, avec l'aide de la Troïka de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), les actions nécessaires pour accomplir les mandats et les décisions adoptées dans le Plan d'action de Caracas et à élaborer un programme de travail pour sa mise en œuvre au cours de l'année 2012, selon le Statut de procédures de la CELAC et compte tenu des programmes et compétences des organisations d'intégration de notre région.